ABDV
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 9, rue du Cormier
CHAMP-SUR-LAYON
49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON
913 495 305 R.C.S. ANGERS

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 30 MARS 2026

Monsieur Frédéric HILAIRE, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Madame Sophie HILAIRE, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble l'intégralité des 100 parts sociales, composant le capital de la société ABDV, ci-après « la Société »,

ONT PRIS A L'UNANIMITE, CONFORMEMENT AU DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 1854 DU CODE CIVIL, LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- La transformation de la Société en société civile, à compter de ce jour ;
- La modification de l'objet social ;
- L'adoption des nouveaux statuts de la Société sous sa nouvelle forme,
- Et aux frais et pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés décident de transformer la Société en une société civile (par abréviation « SC ») régie par les articles L 224-3 et suivants du Code de commerce, ainsi que l'article 1845 et suivants du code civil, par toutes autres dispositions légales et réglementaires en vigueur et par ses statuts.

Cette transformation prend effet à compter de ce jour.

La société civile issue de la présente transformation a pour objet :

- La prise de participations au capital ou au résultat de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations,

- La gestion et l'animation de ses filiales et sous-filiales,

- La prestation de services à ses filiales et sous-filiales,

- L'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement,

- La propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine ;

- La propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobilières composant son patrimoine ;

- L'acquisition, ainsi que la cession desdits immeubles et droits immobilières ;

- La rénovation, l'aménagement, l'entretien et la construction de tous immeubles ;

- L'obtention de tous prêts, ouvertures de crédit, facilités de caisse destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réflexion ou autres à faire dans les immeubles composant le patrimoine social ;

- Et, généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou susceptibles d'en favoriser le développement, la constitution d'hypothèques, de toutes autres sûretés réelles et cautions, pourvu que le caractère civil de la Société ne soit pas modifié.

Cette transformation, régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La présente transformation sera opposable aux tiers, conformément aux textes en vigueur, et devra satisfaire aux mesures de publicité prévues par la loi.

La Société conservant sa personnalité juridique, continue donc d'exister sous sa forme nouvelle et sans aucun changement dans son actif, ni dans son passif.

Les droits et obligations contractés par la Société transformée subsistent sous sa nouvelle forme.
Les sûretés, le cas échéant, détenues par les créanciers sociaux sont conservées après la transformation.

La dénomination de la Société reste inchangée.

Le capital et la durée et l'exercice social ne sont pas modifiés.

La Société demeurera soumise à l'impôt sur les sociétés.

Monsieur Frédéric HILAIRE ET Madame Sophie HILAIRE demeure cogérants.

DEUXIEME DECISION

Les associés constatent que la transformation de la Société en société civile est définitivement réalisée à compter de jour.

TROISIEME DECISION

En conséquence des décisions qui précèdent, les associés adoptent article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme en date de ce jour.

QUATRIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra, et décident que les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront supportés par la Société.

****

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le présent acte sous signatures privées, constatant les décisions unanimes des associés sera reporté sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société, et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

****

ENREGISTREMENT

L'enregistrement des présentes sera soumis au droit fixe de 125 euros.

****

S.H. F.H.

SIGNATURES ÉLECTRONIQUES

Les signataires conviennt de signer électroniquement le présent acte conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme « YOUSIGN » laquelle est conforme au règlement eIDAS (UE) 910/2014, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques du contrat, conformément aux lois sur la signature électronique.

Les signataire reconnaissent et acceptent par la présente que leurs signatures via le processus électronique susmentionné sont effectuées en pleine connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois sur la signature électronique, et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement à tout droit que la partie peut avoir à engager toute réclamation et / ou action en justice, résultant directement ou indirectement de ou concernant la fiabilité dudit processus de signature électronique et / ou la preuve de son intention de prendre part à la présente à cet égard.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier au signataire n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations de chaque partie à cet accord. La remise d'une copie électronique de la présente décision directement par YOUSIGN au signataire constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de celui-ci.

Monsieur Frédéric HILAIRE



Madame Sophie HILAIRE



Cadre réservé aux mentions de l'enregistrement

S.H. F.H.